



**TELLEMENT PLUS
QUE DU LOGEMENT !**

PROJETS HABITAT JEUNES - RÉSIDENCES FJT

OBSERVATOIRE STATISTIQUE 2016

Ile-de-France



Février 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE.....	3
CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CARACTÉRISTIQUES DES FJT.....	4
1. UNE OFFRE DE LOGEMENTS ET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉS.....	6
UNE SOLUTION DE LOGEMENT ADAPTÉE	6
DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES, EN PRÉSENTIEL AU CENTRE DU PROJET.....	7
UNE SOLUTION AUX BESOINS DES JEUNES DU TERRITOIRE	9
2. UNE ÉTAPE COMMUNE À PARCOURS VARIÉS	11
UNE RÉPONSE À DES MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES ET À DES SITUATIONS D'URGENCE	11
UNE SOLUTION DE LOGEMENT PLUS FACILE ET RAPIDE D'ACCÈS.....	12
DES JEUNES DÉCOHABITANTS EN QUÊTE D'AUTONOMIE.....	12
3. UNE DIVERSITÉ AU CŒUR DU PROJET	15
UNE MIXITÉ DES GENRES RESPECTÉE	15
DES RÉSIDENTS AUX SITUATIONS PROFESSIONNELLES VARIÉES.....	15
DES PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉS	17
4. VERS UN ACCÈS À L'AUTONOMIE.....	19
UN DÉPART D'ABORD MOTIVÉ PAR L'ACCÈS AU LOGEMENT.....	19
UN SÉJOUR SUPÉRIEUR À UN AN POUR LA MAJORITÉ DES RÉSIDENTS	20
POUR UN RÉSIDENT SUR DEUX, UN LOGEMENT AUTONOME À LA SORTIE	21

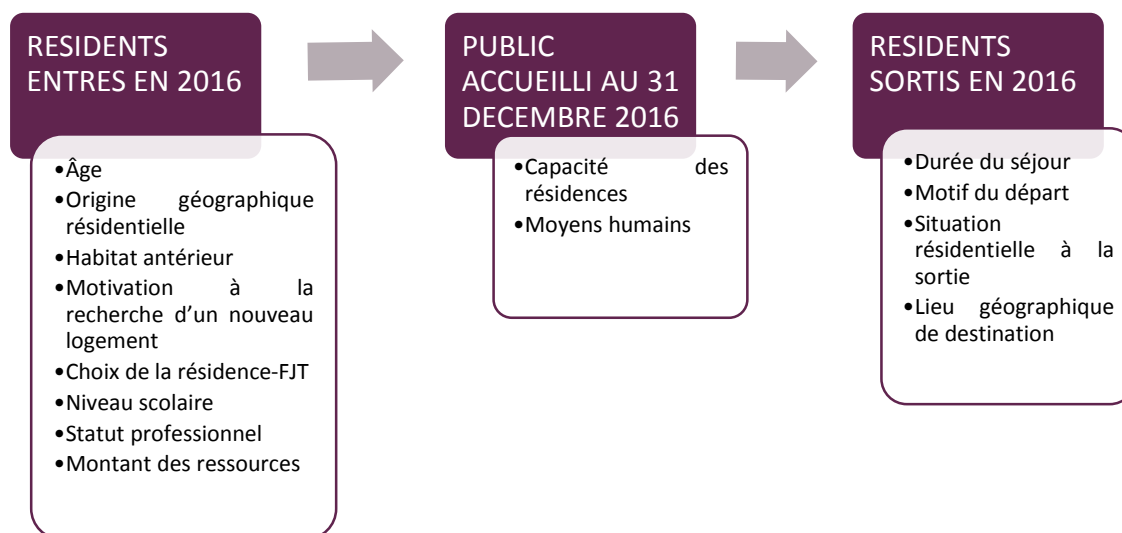
PREAMBULE

Présentation de l'Observatoire Statistique

L'Observatoire Statistique de l'URHAJ Ile-de-France présente une photographie de l'activité de ses adhérents pour leur dernier exercice (ici 2016). Les données transmises à l'URHAJ sont traitées et présentées dans ce document, à l'échelle régionale et départementale. Il s'inscrit dans une démarche de remontée des données plus large auprès du réseau national, l'UNHAJ.

Les données présentées ici concernent les foyers de jeunes travailleurs (FJT), mais aussi les R'JAM® développées par l'ALJT. Les Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité® sont une offre complémentaire aux FJT, dédiées au public de 26 à 32 ans en mobilité professionnelle ou en formation.

Les données demandées concernent les établissements et équipes dédiées (types de logements, personnels) ainsi que la population accueillie sur les items suivants :



L'Observatoire Statistique est destiné à nos adhérents, aux partenaires et à toute personne désireuse d'approfondir sa connaissance du public jeune en résidence-FJT. Publié annuellement, il permet d'apprécier l'évolution de l'activité de nos adhérents et des caractéristiques du public. **Des fiches départementales sont également disponibles.**

Cadre réglementaire et caractéristiques des FJT

Le décret du 31/07/2015 relatif aux foyers jeunes travailleurs « précise le public prioritaire des foyers de jeunes travailleurs et le contenu du projet socio-éducatif qu'ils doivent élaborer et mettre en œuvre ; il prévoit que le gestionnaire de foyers nouveaux doit être agréé pour gérer des résidences sociales, quand il n'est pas dispensé de cet agrément. » Il fixe les critères : d'âge, d'insertion professionnelle et cadre les missions s'inscrivant dans le projet socio-éducatif.

Le cadre réglementaire des FJT en image :



Pour en savoir plus : [Création de nouvelles résidences-FJT - Guide utile et pratique \(URHAJ, Mai 2017\)](#)



LE RÉSEAU URHAJ ILE-DE-FRANCE

Chiffres clés 2016



32 associations et 1 CCAS
gestionnaires



97 résidences
dont 87 résidences-FJT
de 21 à 290 places



10 489 places



15 986 jeunes
accueillis
Dont 7 168 entrants et 6 552
sortants



694 salariés
équivalent à 588,24 ETP



Implantés dans 56
communes



Une moyenne de 1,5
jeunes accueillis
annuellement par place

Une résidence-FJT, c'est...



46% de jeunes en mobilité
géographique



27% de jeunes décohabitants



72% des jeunes
entrés sont salariés



49% des jeunes ont eu accès au
logement autonome à leur sortie

1. Une offre de logements et d'accompagnement adaptés

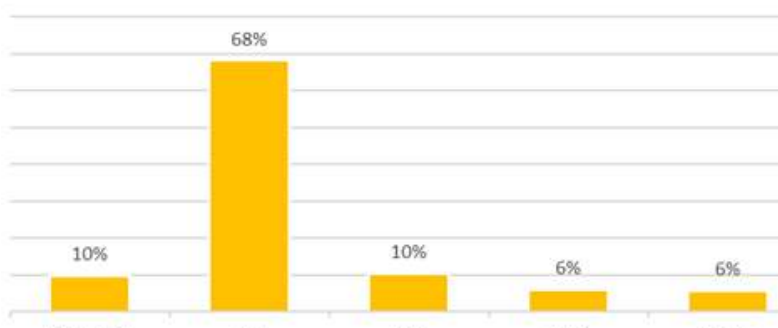
Parmi l'offre de logement temporaire, les résidences-FJT se caractérisent par l'accueil d'un public jeune et un projet d'accompagnement, visant à développer et renforcer l'autonomie des jeunes à un moment de leur parcours marqué par la précarité et les difficultés économiques. Il s'agit d'une étape vers le logement autonome, et d'une réponse à des besoins de jeunes en mobilité.



Une solution de logement adaptée

Le patrimoine des résidences-FJT est diversifié et répond ainsi à différents besoins. **En 2016, les logements de type 1 (T1) représentent 68% du patrimoine**, pour un public accueilli majoritairement isolé. Les chambres partagées, à 2, 3 ou plus, tendent à se restreindre. Elles représentent seulement 1% des logements contre 3% en 2007, passant de 221 en 2007 à 93 en 2016.

Répartition des logements en résidences selon leur typologie en 2016 (source: URHAJ IdF - 2017)



TYPLOGIE DE LOGEMENTS : SURFACES HABITABLES MINIMALES

Source : Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales

Chambre : une pièce, sans critère de surface ni de nombre de places ou d'occupants, et dont une partie au moins du bloc sanitaire se trouve à l'extérieur, en usage collectif (lavabo ou WC ou douche).

T1 : un logement qui comprend une pièce principale ainsi qu'un bloc sanitaire (au moins lavabo et WC), d'une surface habitable minimale de 12 m² pour 1 occupant, 18m² pour 2 occupants, et 24 m² pour 3 occupants

T1' : idem T1, d'une surface habitable minimale de 20 m²

T1 bis : idem T1 + une cuisine ou coin cuisine, surface habitable minimale de 30 m²

T2 : idem T1 bis + une seconde pièce principale, sa surface habitable minimale de 46 m²

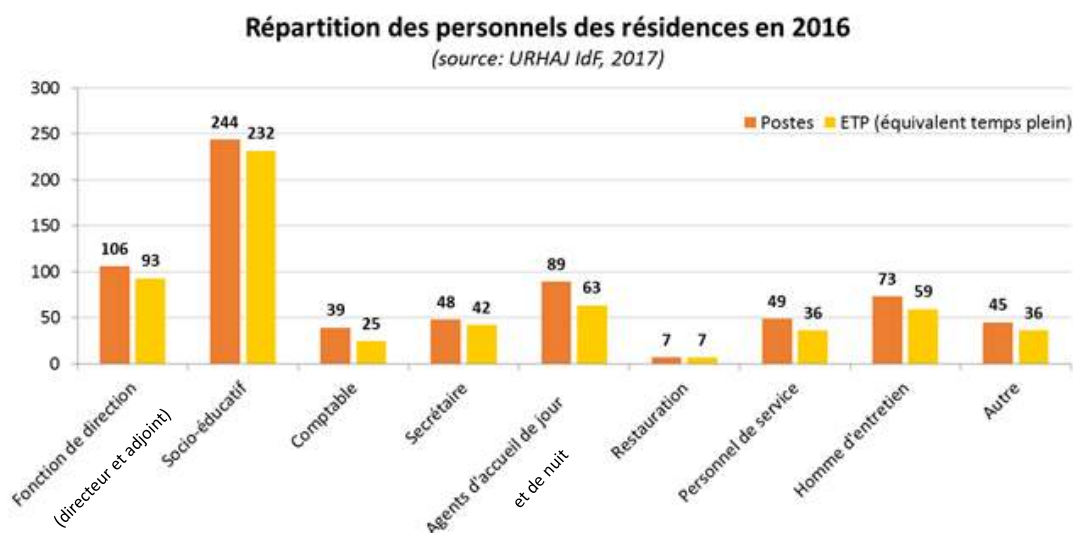
T3 et + : idem T2, avec 3 pièces principales

Les résidences-FJT s'adaptent aux évolutions des besoins et demandes du public jeune. Ainsi, en parallèle de la diminution des chambres partagées, se développe l'offre de T1' et T1 bis pour l'accueil des couples et des familles monoparentales. Ces typologies représentent 18% des logements en 2016 contre 9% en 2007.



Des équipes pluridisciplinaires, un présentiel au centre du projet

En 2016, la gestion des résidences-FJT et l'accompagnement sont assurés par 694 salariés engagés auprès des jeunes, équivalent à 588 ETP soit 1 ETP (tous postes confondus) pour 18 résidents. Les équipes comprennent plusieurs fonctions, permettant de couvrir l'ensemble des activités menées.



Les équipes socio-éducatives représentent plus du tiers des personnels des résidences avec 244 salariés (35%) soit 232 ETP (39%). En moyenne, cela représente 1 ETP animateur ou intervenant social pour 46 résidents. Les équipes socio-éducatives assurent l'accompagnement, constitutif du projet, qui repose sur 4 axes : l'autonomie sociale et économique, l'accès au logement autonome,

la vie sociale et la citoyenneté, et le développement et l'épanouissement. Il vise à accompagner le parcours vers l'autonomie, dans sa globalité, par des actions individuelles et collectives.

Les professionnels composant les équipes socio-éducatives des résidences sont issus de **formations sociales**, notamment avec les diplômes de conseiller(e) en économie sociale et familiale (CESF), d'assistant(e) social et d'éducateur spécialisé. Ils sont également issus du champ de l'**animation**, avec des professionnels titulaires entre autres du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) et du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).



CADRE REGLEMENTAIRE – QUALIFICATIONS DES PROFESSIONNELS DES EQUIPES SOCIO-EDUCATIVES

Source : Circulaire CNAF n°LC-2006-075

Dans le cadre du contrat de projet CAF, les foyers bénéficient d'un soutien financier visant à soutenir le projet socio-éducatif mis en œuvre au sein des résidences-FJT. La PSE (prestation socio-éducative) se calcule sur la base des salaires versés.

« Les qualifications retenues correspondent à des certifications inscrites dans le répertoire national des certifications professionnelles, relevant au minimum du niveau III et validant des compétences pour la conduite d'un projet socio-éducatif. Il s'agit principalement des :

- diplômes du travail social ou de l'éducation populaire : assistant(e) social(e), conseiller(ère) en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, chargé d'insertion et de développement local, coordonnateur ou responsable d'actions socio-culturelles, diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animateur ;
- diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques d'accompagnement social et éducatif et diplômes universitaires de technologie des carrières sociales.

D'autres diplômes de niveau III peuvent être pris en compte, selon l'appréciation de la Caf, à condition qu'ils soient complétés d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la conduite d'un projet socio-éducatif auprès de jeunes adultes et d'une formation adaptée, validée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des Fjt. »



Une solution aux besoins des jeunes du territoire

Les résidents sont originaires à près de 50% du département d'implantation de la résidence-FJT. Près de 50% d'entre eux restent sur le territoire à la sortie.

REPARTITION DES JEUNES ENTRES ET SORTIS EN 2016, PAR ORIGINE ET DESTINATION GEOGRAPHIQUE

Origine / Destination	Commune du FJT	Communauté d'Agglomération	Même département	Ile-de-France	Autres Régions	DOM TOM	UE	Autres Pays	Non Renseigné	TOTAL
Origine - jeunes entrés en 2016	1 284	686	1 305	1528	1 396	150	128	273	418	7 168
	18%	10%	18%	21%	19%	2%	2%	4%	6%	100%
Destination - jeunes sortis en 2016	1 295	565	1 017	1 449	945	59	164	214	846	6 554
	20%	9%	16%	22%	14%	1%	3%	3%	13%	100%

Source: URHAJ Ile-de-France, 2017

On retrouve un fort ancrage territorial avec **28% des jeunes originaires de la même communauté d'agglomération voire de la même commune** (soit 1 970) auxquels s'ajoutent **18% de jeunes originaires du même département** (soit 1 305). Ainsi en 2016, 46% des jeunes entrés en résidence-FJT étaient originaires du même département que la résidence-FJT soit 3 275 jeunes parmi les 7 168 nouveaux résidents.

Cet ancrage territorial se constate également lors de la sortie des jeunes vers le logement autonome ou la poursuite de leur parcours résidentiel dans le même territoire. En effet, **29% des jeunes quittent la résidence-FJT pour une solution sur le territoire de la communauté d'agglomération (soit 1 860) et 16% dans le reste du département (soit 1 017)**. Parmi les jeunes sortis en 2016, 45% ont poursuivi leur parcours dans le territoire départemental de la résidence-FJT soit 2 877 jeunes sur 6 554 sortants.

FOCUS

L'ACCUEIL DE JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE) DANS LES RESIDENCES-FJT : UN PARTENARIAT AU SERVICE DES PARCOURS DES JEUNES

Dans le cadre de partenariats entre les résidences-FJT et les Conseils Départementaux, des places sont mobilisées pour l'accueil de jeunes en contrat jeune majeur avec l'ASE dans plusieurs départements franciliens.

Qu'est-ce qu'un contrat jeune majeur ?

Destiné aux jeunes pris en charge par l'ASE, il leur permet de prolonger leur prise en charge au-delà de 18 ans en vue d'être accompagnés vers l'autonomie. Cette aide peut prendre plusieurs formes telles que le soutien éducatif, le logement, le soutien psychologique et éducatif, une allocation financière, etc. L'accompagnement socio-éducatif proposé en résidence-FJT complète les objectifs visés dans le cadre du contrat jeune majeur : accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, d'éducation à la citoyenneté et au développement de l'estime de soi. Au-delà de l'accompagnement, c'est bien l'accès à l'autonomie qui est visé.

Exploitant les données de l'Etude Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement (ELAP) mise en place par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, **le rapport sur l'accès à l'indépendance financière des jeunes placés met en avant l'importance des relations sociales et du soutien familial lors du passage à l'âge adulte.** L'individu se construit et apprend via les interactions avec un groupe.

Alors que le processus de transition vers l'âge adulte tend à s'allonger pour la population générale, les jeunes pris en charge par l'ASE sont soumis à une injonction d'indépendance financière et d'autonomie à leur majorité :

« Pour les jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance, le passage à l'autonomie est rapide et brutal, alors même que ces jeunes disposent de moins de supports et de compétences sociales que les jeunes en population générale. (...) Conscients des courts délais pour préparer les jeunes à accéder à l'autonomie, les professionnels qui accompagnent ces jeunes les enjoignent à se préparer, à se débrouiller seuls de façon précoce. »

(p.28, L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés, Rapport ONPE- INED, juillet 2016)

En ça, les résidences-FJT sont les lieux adaptés pour accueillir ces jeunes. L'accompagnement social proposé en résidence-FJT est une étape supplémentaire visant à consolider un processus d'autonomisation en vue d'accéder à une indépendance financière et permettre l'accès au logement autonome. En fin de contrat jeune majeur, le résident peut prolonger son séjour au sein de la résidence-FJT en basculant sur un contrat de séjour classique.



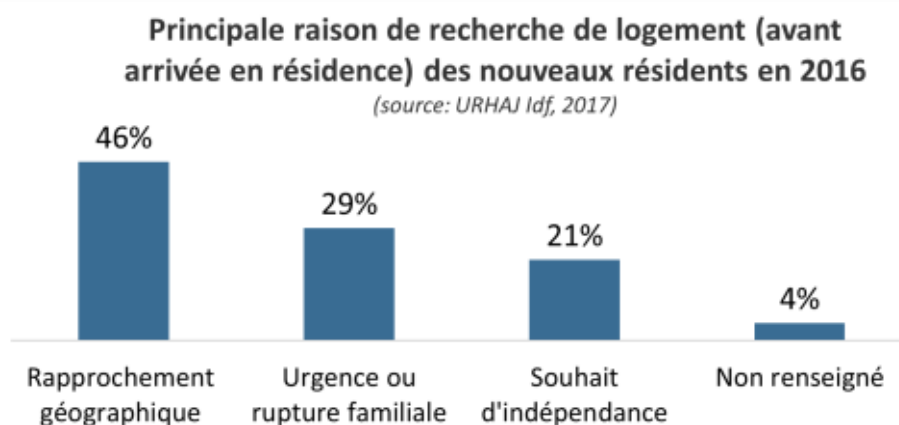
2. Une étape commune à parcours variés

Les résidences-FJT répondent à différents besoins. Elles constituent **une solution pour des jeunes en mobilité géographique** (liée aux études ou à l'emploi). Elles apportent également une réponse à **des jeunes ayant des difficultés à se loger en région parisienne**, du fait de leurs ressources ou de leur statut professionnel, ou **en situation d'urgence**.



Une réponse à des mobilités géographiques et à des situations d'urgence

Les résidences-FJT sont une solution pour des jeunes en mobilité et visent à sécuriser leur parcours résidentiel en proposant une solution facile d'accès. Ainsi, **46% des jeunes entrés en 2016 déclarent vouloir se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation (soit 3 296 jeunes)**.



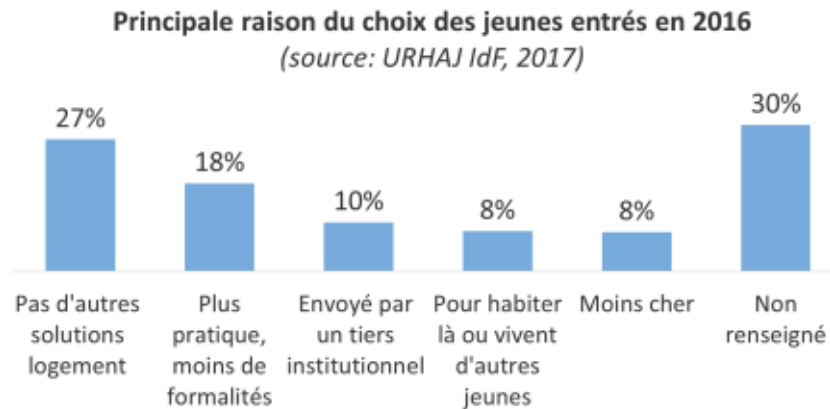
Les données sur la provenance des résidents (détaillées plus haut) permettent de préciser cette variable. **Une part de la mobilité géographique est réalisée en interne à l'Île-de-France**, puisque 21% des jeunes (soit 1 528) sont originaires d'un autre département que celui de la résidence-FJT. **Une autre part de cette mobilité est externe à la région**, puisque 27 % des résidents sont originaires d'une autre région de France ou d'un autre pays (soit 1 947).

Les situations d'urgence ou de rupture familiale constituent le second motif de recherche invoqué par 29% des résidents entrés en 2016 (soit 2 070 jeunes).



Une solution de logement plus facile et rapide d'accès

27 % des jeunes entrés en résidence-FJT en 2016 déclarent s'orienter vers la résidence-FJT par manque d'autres solutions (soit 1 912) et 18 % d'entre eux pour les démarches moins contraignantes (soit 1 271). Ces motifs rejoignent ceux de la recherche de logement (page précédente).



A noter : la part de non renseigné (30% des jeunes entrants) est plus importante qu'en 2015 (+ 23%). Cependant, les deux motifs principaux restent les mêmes.



Des jeunes décohabitants en quête d'autonomie

82,5% des jeunes entrés en résidence-FJT en 2016 sont âgés entre 18 et 25 ans (soit 5 912). Il s'agit du public cible des résidences-FJT, correspondant à l'âge de la décohabitation (départ du domicile parental) et de l'insertion socio-professionnelle.

AGE DES RESIDENTS ENTRES EN RESIDENCE-FJT

Âges des résidents entrés en 2016	Moins de 18 ans	18 à 25 ans	26 à 30 ans	> 30 ans	Non renseigné	Total
Nombre de jeunes entrés en 2016	184	5 912	944	39	89	7 168
En %	2,6 %	82,5 %	13,2 %	0,5%	1,2%	100%

Source: URHAJ Ile-de-France, 2017

CADRE REGLEMENTAIRE - AGE DU PUBLIC ACCUEILLI

Source : Circulaire CNAF n°LC-2006-075

« Les Fjt s'adressent principalement à la population des jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans.

Toutefois, les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie ayant tendance à se prolonger et à se complexifier, **les Fjt soutenus par les Caf sont autorisés à héberger des jeunes de 26 ans à 30 ans** sous réserve que ces jeunes représentent une fraction de l'effectif total et que l'accueil en Fjt constitue une période transitoire dans leur parcours résidentiel. »

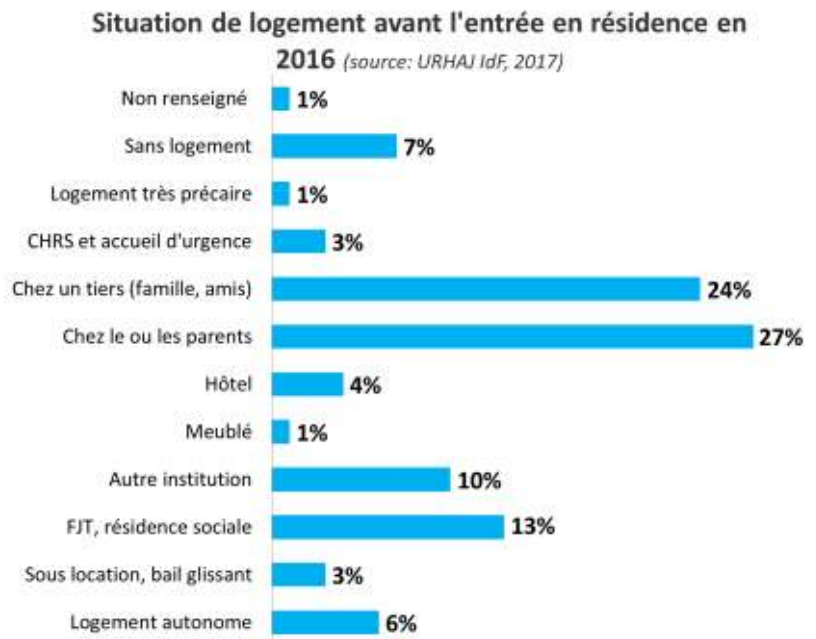
Public accueilli	Alerte
Jeunes de plus de 25 ans	A partir de 25 % du public accueilli

L'âge est également réglementé par le décret du 31 juillet 2015 relatif aux foyers jeunes travailleurs.

La situation du logement préalable à l'arrivée en FJT permet de renseigner les parcours des jeunes : en 2016, 27 % d'entre eux sont décohabitants (soit 1 965) et 24 % résidaient chez un tiers (soit 1 728). Les situations de logement précaire (sans logement, CHRS et accueil d'urgence, hôtel, logement très précaire, sous-location bail glissant, meublé) concernent 18% des jeunes avant l'entrée (soit 1 289 jeunes). La résidence-FJT constitue alors une solution intermédiaire, permettant à des jeunes décohabitants d'acquérir une autonomie suffisante avant l'accès au logement autonome. Pour certains, la résidence-FJT ne constitue pas la première expérience locative.

Ainsi, 13 % des jeunes entrés en résidence-FJT en 2016 sont issus du logement temporaire (FJT, résidence sociale) (soit 937) et 6% du logement autonome (soit 464 nouveaux résidents).

Les parcours résidentiels des jeunes accueillis ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent être constitués d'allers-retours entre différents types de logements, voire d'un retour au domicile familial.



FOCUS

DU « DEPART PARTIEL » A LA « DECOHABITATION DEFINITIVE »: ELEMENTS DE CADRAGE ET DONNEES FRANCILIENNES

Le processus de décohabitation alterne des phases de départs du domicile et de retours, entre deux années scolaires ou deux activités professionnelles. Cela concerne un jeune sur cinq âgé de 18 à 24 ans, d'après l'étude menée sur les ressources et l'accès à l'autonomie résidentielle sur cette tranche d'âge :

« L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq (...) La situation résidentielle des jeunes adultes en est l'illustration : multi-résidence, logement en communauté, contour flou de la notion de ménage, autonomie mais pas indépendance. »

(« L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié » in [Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18 – 24 ans](#), Les Dossiers de la DREES n°8, Novembre 2016)

D'après cette étude, 57 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent chez leurs parents et l'âge moyen de décohabitation est de 23 ans en France métropolitaine. La poursuite des études représente la première raison du départ du domicile parental à l'échelle nationale, ce qui est moins le cas pour les jeunes franciliens.



La tendance en Ile-de-France est plutôt au recul de l'âge moyen de décohabitation, comme le montre l'analyse du dernier recensement de l'INSEE consacrée aux jeunes et à leur logement :

« La part des 18-29 ans qui vivent encore chez leurs parents parmi les natifs d'Ile-de-France de cette tranche d'âge a augmenté de deux points entre 2007 et 2012 (de 55 % à 57 %) alors qu'elle a diminué d'un point en province (de 35 % à 34 %). »

La comparaison avec les autres régions permet d'évaluer le nombre de jeunes ménages âgés de 18 à 34 ans qui n'ont pas pu se former en Ile-de-France du fait des retards de décohabitation :

« Si la part des jeunes Franciliens qui vivent chez leurs parents avait diminué comme ailleurs en France, ce sont environ 30 000 ménages supplémentaires qui auraient été observés en 2012 en Ile-de-France. »

(« Les difficultés des jeunes à quitter le «nid» et à dérouler leur parcours résidentiel » in [La taille moyenne des ménages en Ile-de-France](#), INSEE Dossier Ile-de-France n°2, Octobre 2016)

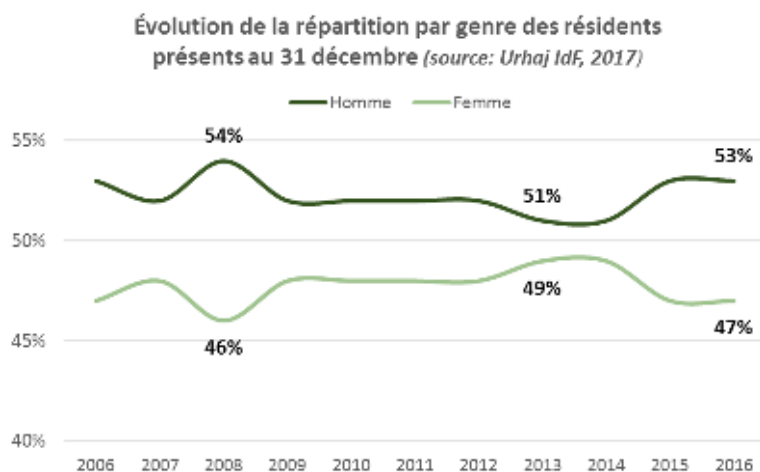


3. Une diversité au cœur du projet

Lieux d'accueil et de rencontres, les résidences-FJT permettent le **brassage de résidents aux parcours et aux statuts professionnels variés**. La mixité des publics est également inscrite dans un cadre réglementaire avec les contrats de projets CAF.



Mixité des genres



La part des résidents présents au 31 décembre 2016 est légèrement supérieure à celle des résidentes, avec respectivement 53% d'hommes (soit 8 496) contre 47% de femmes (soit 7 490). Depuis 2013, l'écart s'est légèrement creusé, passant de 2 points à 6 points en 2016.



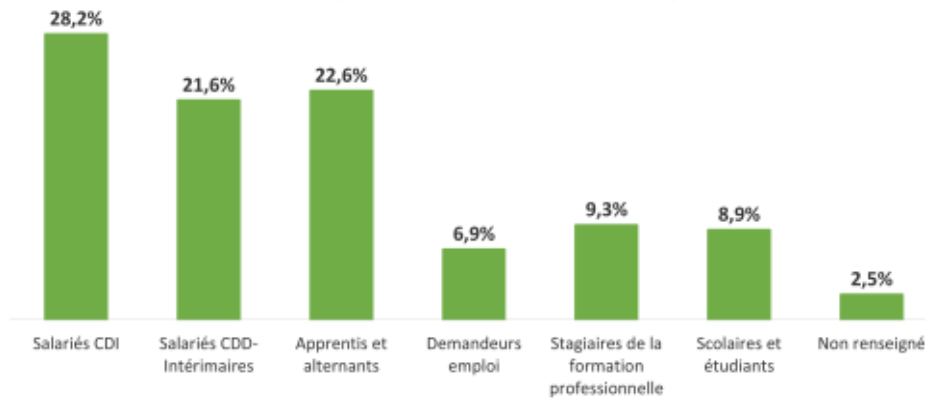
Des résidents aux situations professionnelles variées

Les résidences-FJT ont vocation à accueillir des jeunes âgés de 16 à 30 ans ayant un statut salarié ou en voie d'insertion professionnelle. En 2016, les jeunes entrés en résidences étaient majoritairement actifs (CDI, CDD ou intérim) et représentaient 49,8 % (soit 3 443) des jeunes entrés.

Une attention particulière est accordée à l'accueil des apprentis et des alternants qui représentent 22,6% (soit 1 618) des jeunes entrés en 2016. La catégorie des demandeurs d'emploi est la moins représentée, avec 6,9 % (soit 498) d'entrants.

Types d'activité des résidents entrés en 2016

(source: URHAJ IdF, 2017)



CADRE REGLEMENTAIRE – ACCUEIL DE JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Source : Circulaire CNAF n°LC-2006-075

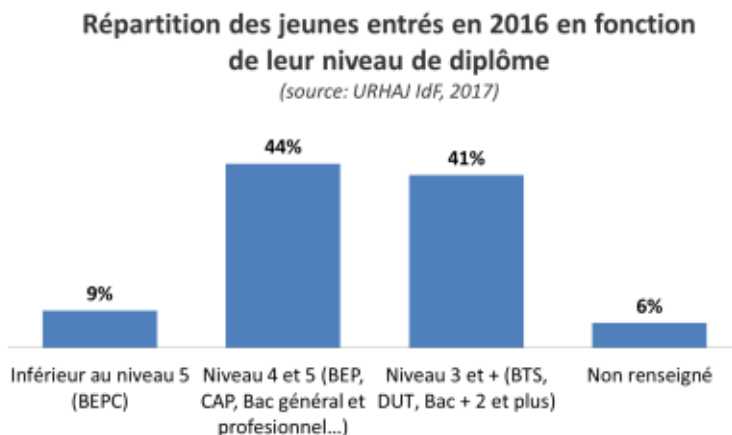
« Les Caf veilleront à un juste équilibre entre différentes catégories de jeunes exerçant une activité professionnelle, en recherche d'emploi, en stage ou en formation et à ce que la priorité soit donnée aux jeunes de condition modeste. »

Public accueilli	Alerte
Jeunes immatriculés au régime de la sécurité sociale des étudiants	A partir de 25 % du public accueilli
Jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel ou en recherche d'emploi	Moins de 60 % du public accueilli



Des profils socio-économiques diversifiés

Les niveaux scolaires et les niveaux de ressources des jeunes entrés en 2016 sont variés.



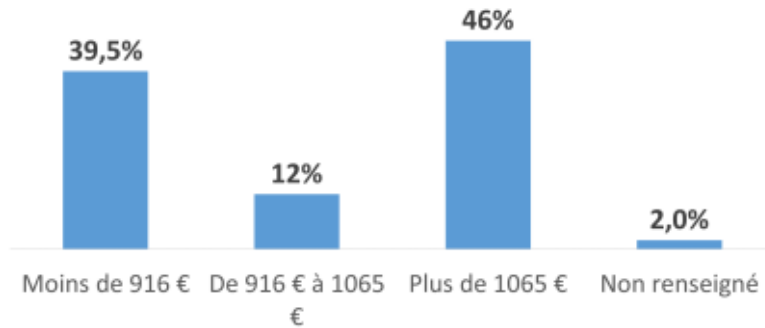
Les jeunes présentant un **niveau scolaire équivalent au niveau 3 et plus** représentent **41% des résidents entrés en 2016** (soit 2 959 jeunes).

44 % (soit 3 790) des jeunes entrés en résidence-FJT en 2016 ont un **niveau scolaire équivalent ou inférieur au niveau 4 et 5, soit un BEP, CAP ou un bac général ou professionnel**.

Les jeunes dont le niveau scolaire est équivalent ou inférieur au BEPC représentent 9% des nouveaux résidents en 2016 (soit 634 jeunes).

Les résidences-FJT accueillent des jeunes à différents niveaux de ressources financières. **En 2016, 52% des jeunes accueillis perçoivent moins de 1 065€ net par mois**. A titre indicatif, le SMIC mensuel net s'élevé à 1 141 € en 2016.

Niveau de ressources des jeunes entrés en 2016 (source: URHAJ Idf, 2017)



La part des jeunes dont les ressources sont inférieures ou égales à 916 € s'élève à 39,5% en 2016. Avec un seuil de pauvreté de 1 008 € net par mois (à 60 % du niveau de vie médian - Source Insee, 2014), cela implique **qu'au moins 40% des jeunes entrés en 2016 ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté**. A l'échelle francilienne, la part des jeunes de moins de 30 ans (réfèrent du ménage fiscal) sous le seuil de pauvreté s'élève à 19, 5%, contre 15,4% pour l'ensemble des ménages (Source : INSEE, 2013).

Les résidences-FJT permettent ainsi de loger des jeunes aux profils socio-économiques variés, dans la limite des plafonds de ressources du logement social (PLAI ou PLUS).

4. Vers un accès à l'autonomie

Le séjour en résidences-FJT répond à **des besoins multiples tournés vers un objectif commun**: l'accès à l'autonomie. Dans un contexte de tension très forte du logement en Ile-de-France, le taux d'accès au logement autonome à la sortie de la résidence-FJT a progressé depuis 10 ans, mais la durée de séjours a également augmenté.



Un départ d'abord motivé par l'accès au logement

Principale raison du départ	Nombre de jeunes sortis en 2016	en %
Pour habiter un logement plus autonome	2 507	38%
Changement de statut (fin de contrat de travail, formation ou stage) ou de lieu	1 666	25%
Fin du contrat de résidence ou rupture	1 302	20%
Changement de situation familiale (couple, maternité...)	475	7%
Non renseigné	349	5%
Plus assez de ressources pour habiter en FJT	146	2%
Insatisfaction	86	1%
Limite d'âge	21	0%
TOTAL	6 552	100%

Source : URHAJ Ile-de-France, 2017

38 % des jeunes sortis en 2016 ont quitté la résidence-FJT pour habiter un logement plus autonome. Soit autant de jeunes pour lesquels la résidence-FJT constitue une étape dans le parcours résidentiel.

Le second motif de départ est la mobilité géographique : 1 résident sur 4 (soit 1 666 résidents) ont quitté la résidence-FJT pour **rejoindre un nouveau lieu d'études, de formation ou de travail**. Il peut s'agir de jeunes dont le contrat de travail ou la formation est arrivé à son terme et qui n'ont pas vocation à rester en Ile-de-France. Il peut aussi s'agir de mobilités « contraintes », dans l'obligation de retourner au domicile parental faute de solution ou de moyens financiers suffisants.

20% des résidents sont partis à l'issue du contrat avec la résidence-FJT, du fait d'un projet d'accompagnement arrivé à son terme, ou d'une rupture de contrat dans des cas exceptionnels.



Un séjour supérieur à un an pour la majorité des résidents

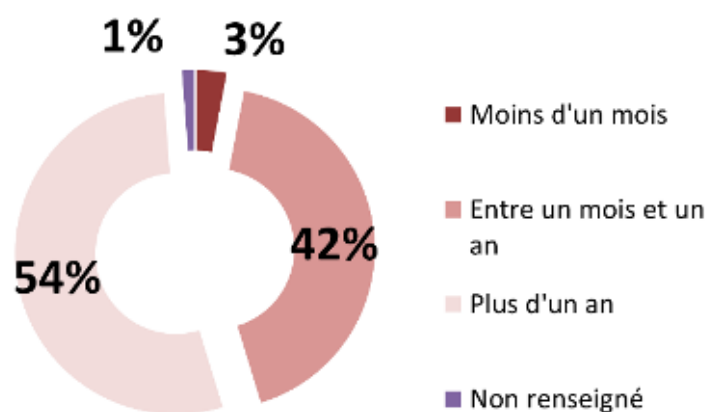
En 2016, 54% (soit 3 507) des résidents séjournent plus d'un an en résidence-FJT, 42% (soit 2 770) entre un mois et un an, dont 3% (soit 197) moins d'un mois.

Les durées de séjour ont tendance à s'allonger : depuis 2010, la part des séjours supérieurs à un an a progressé de 12 points.

En 2016, en moyenne 1,5 jeunes ont été accueillis par place à l'échelle francilienne. Ce taux de rotation rapporte le nombre de jeunes accueillis pendant l'année sur le nombre de places disponibles.

Part des résidents sortis en 2016 selon leur durée de séjour

(source: URHAJ IdF, 2017)





Pour un résident sur deux, un logement autonome à la sortie

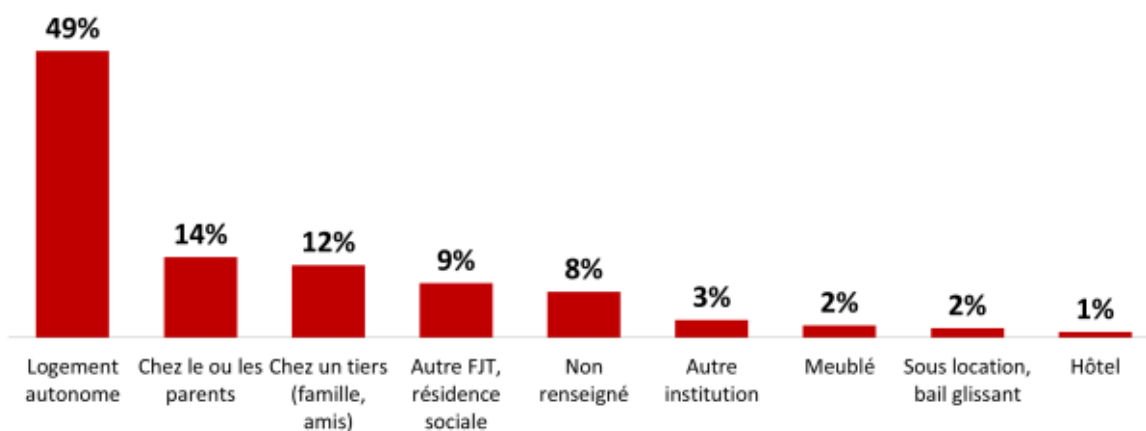
En 2016, 49 % (soit 3 214) des jeunes ont quitté la résidence-FJT pour un logement autonome, contre 40 % (soit 2 834) en 2006. La progression de l'accès au logement, dans un contexte francilien très tendu, est le fruit du travail partenarial mené par les associations avec les réservataires de logements sociaux et les bailleurs sociaux

A l'inverse, la part des jeunes retournés vivre chez leurs parents a diminué de 7 points depuis 2006 : 14% des jeunes (soit 901) sont dans ce cas en 2016. La part de résidents partis vivre chez un tiers est équivalente, avec 12% des jeunes en 2016 (soit 813).



Situation de logement à la sortie en 2016

(source: URHAJ IdF, 2017)



Le parcours peut également se poursuivre vers un autre FJT ou une autre résidence sociale (9% des jeunes soit 608), lorsque les ressources ou la situation professionnelle ne permettent pas encore l'accès au logement.



166 rue de Charonne
75011 Paris

-  **01 42 16 86 66**
-  **www.urhaj-idf.fr**
-  **contact@urhaj-idf.fr**
-  **www.facebook.com/urhaj.idf**
-  **[@urhaj_idf](https://twitter.com/urhaj_idf)**